

Monsieur,

Je dis sans fiction, que tous les qualifiés
 d'honneur ont pu être par le moyen que
 vous avez si justement de trop de faveurs
 données à ceux qui d'hyone. (P. A. de
 quoy il a donné sujet à ~~vous~~ aux occasions
 qu'ils ont de lui demander ce que la
 considération de public lui ^{a jamais promis} de leur
 octroyer. Et j'en ay avoué de ce nombre, avec
 ce que j'en dois de reconnaissance à son illustre
 bienfaisance. Mais ^{vous} ~~vous~~ ^{avez} ~~vous~~ ^{avez}
 l'intention, Monsieur, et cela me donne avec
 à redire, et que ^{promis} d'objection vous
 me faites. Je n'en suis point ^{tout j'a} pour d'acquiescer,
 à ce défaut de conviction principal. L'amour
 de bonne volonté les deux d'avis, et ^{en il} ~~en il~~
 charge, tant que vous avez ce agréable
 de me les porter et compter, et me faire
 la faveur d'acquiescer, et chose qui se fait
 et aucune sorte de ma promesse, si j'en
 pouvois seulement d'acquiescer.

Après le respect de
son grand mérite,

Je d'un autre honneur et
à la même ~~un~~ ^{un} ~~un~~ ^{un} ~~un~~ ^{un}
gout de sa main.

Monsieur,

Monsieur, Vous ne pouvez
 douter qu'on ne fasse l'honneur
 à ce grand personnage d'honneur,
 de restituer l'office de ~~un~~ ^{un} ~~un~~ ^{un}
 tant qu'il est donné. Mais la difficulté qui s'y trouve
 a plus ou moins pour me promettre à justification
 par l'écriture. Si à cela il faut d'autres confirmations, et
 vous suppliez par l'écriture de m'instruire par occasion
 comme il est que j'auray à m'en gouverner.
 Fait à Paris le 18. d'Avril 1677.

[Faint, illegible handwriting on a ruled page]

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9